



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 10 FÉVRIER 2016

À 17 H 3

PROCÈS-VERBAL 16-02

Sont présents :

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. David W. Price	Administrateur

M. Robert Y. Pouliot avait motivé son absence

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Michel Cloutier	Directeur du service de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Patrick Dobson	Directeur du service de l'entretien et de l'environnement client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 016-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016 -**

RÉSOLUTION 017-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 janvier 2016.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 janvier 2016 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016-**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 018-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau demande un suivi de ses commentaires faits à la réunion de janvier de même que sur l'aménagement des autobus hybrides.

6. **EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO R-038 CONCERNANT LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE ONZE AUTOBUS URBAINS À PLANCHER SURBAISSÉ ET L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS EMBARQUÉS POUR LA PÉRIODE 2017-2018 ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 11 290 000 \$ -**

RÉSOLUTION 019-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux dispositions de l'article 124 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01), un emprunt temporaire au montant de 11 290 000 \$ en vertu du règlement numéro R-038 soit et est autorisé auprès de la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke en attendant que l'emprunt permanent soit réalisé.

- ADOPTÉ -

7. **PROGRAMME DE FORMATION SUR LA CLIENTÈLE DIFFICILE OU AGRESSIVE -**

RÉSOLUTION 020-16

CONSIDÉRANT les situations difficiles auxquelles les chauffeurs et chauffeuses de la STS doivent à l'occasion faire face;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 101.1, 2^e alinéa de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01), la STS peut octroyer un contrat de service sans appel d'offres à un organisme à but non lucratif (OBNL) et que l'APSAM est un OBNL;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la directrice générale soit et est autorisée à conclure une entente et à signer un contrat avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) au montant de 33 510 \$ avant taxes plus des frais d'administration de 10 % et frais de déplacement.

Que l'offre de service de l'APSAM et le contrat à être signé soient et sont conservés aux archives sous le no A16-04.

- ADOPTÉ -

8. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGE -**

RÉSOLUTION 021-16

CONSIDÉRANT QUE la Société doit renouveler ses polices d'assurances de dommages à compter du 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Société a procédé à un appel de propositions public en vue du renouvellement de ses assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QUE les firmes de courtage Aon Parizeau inc., Lemieux, Ryan & Associés, BFL Canada risques et assurances inc. et Groupe d'assurances Verrier inc. ont déposé une proposition;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de «Aon Parizeau inc.» a été jugée la plus basse conforme aux exigences du cahier des charges;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la proposition de «Aon Parizeau inc.» soit et est approuvée selon les garanties, limites, franchises et primes suivantes :

1. **ASSURANCE AUTOMOBILE**

1.1 **Assurance automobile des propriétaires**

Chapitre A – Responsabilité civile

- Véhicules transport urbain et adapté	45 451,00 \$
franchise 5 000 \$	
- Autres véhicules	421,00 \$
franchise 5 000 \$	

Chapitre B – Dommages éprouvés par les véhicules assurés

Division 1 – Tous risques

- Véhicules transport urbain et adapté	28 385,00 \$
franchise 5 000 \$	
- Autres véhicules	
franchise 5 000 \$	310,00 \$

2. **ASSURANCES DES BIENS**

2.1 **Biens de toute description**

franchise	25 000 \$	33 784,00 \$
- frais supplémentaires		860,00 \$
limite 2 000 000 \$		
- interruption des affaires		1,00 \$
limite 2 900 000 \$		
- tremblement de terre et mouvements de sol		1,00 \$
franchise 5 % minimum 250 000 \$		
- inondation		1,00 \$
franchise 25 000 \$		
- refoulement d'égout		1,00 \$
franchise 5 000 \$		

3. **ASSURANCES RESPONSABILITÉS**

3.1 **Responsabilité civile générale**

franchise	2 500 \$	3 066,00 \$
-----------	----------	-------------

3.2 **Responsabilité excédentaire Umbrella**

limite	10 000 000 \$	7 000,00 \$
--------	---------------	-------------

3.3 **Responsabilité des administrateurs et dirigeants**

limite	2 000 000 \$	3 395,00 \$
--------	--------------	-------------

3.4 **Responsabilité des fiduciaires de régimes de retraite et avantages sociaux**

limite 5 000 000 \$		3 442,00 \$
---------------------	--	-------------

3.5 **Dépollution et responsabilité environnementale de réservoirs d'entreposage**

limite 2 000 000 \$		2 087,00 \$
---------------------	--	-------------

4. **ASSURANCE DE FIDÉLITÉ DES EMPLOYÉS, DE LA PERTE D'ARGENT ET DE VALEURS NÉGOCIABLES**

franchise	5 000 \$	1 600,00 \$
-----------	----------	-------------

5. **ASSURANCE BRIS DES ÉQUIPEMENTS**

franchise	5 000 \$	960,00 \$
-----------	----------	-----------

- frais supplémentaires		1,00 \$
limite 1 000 000 \$		

- interruption des affaires		1,00 \$
limite 2 900 000 \$		

Prime totale annuelle excluant toutes taxes et honoraires		<u>130 767,00 \$</u>
-----------------------------------------------------------	--	----------------------

Taxe provinciale de 9 %		<u>11 769,00 \$</u>
-------------------------	--	---------------------

Prime annuelle incluant la taxe		<u>142 536,00 \$</u>
---------------------------------	--	----------------------

Honoraires professionnels		<u>20 000,00 \$</u>
---------------------------	--	---------------------

Coût total annuel		<u>162 536,00 \$</u>
-------------------	--	----------------------

Que le rapport d'analyse préparé par Raymond Chabot Grant Thornton soit et est conservé aux archives sous le no A16-05.

- ADOPTÉ -

9. **ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE
« D'HUILES ET LUBRIFIANTS » - APPEL D'OFFRES
STS-1041 -**

RÉSOLUTION 022-16

CONSIDÉRANT le rapport du chef de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT que les quantités des huiles et lubrifiants sont uniquement à titre indicatif basées sur l'historique des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des items de l'appel d'offres;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour la fourniture de 410 litres de solvant au prix de 2,29 \$ par litre et de 15 000 litres d'huile à moteur SAE 15W40 au prix de 2,24 \$ par litre (taxes exclues) soit et est octroyé à «Groupe Déziel» et ce, pour une durée de douze (12) mois débutant le 1^{er} mars 2016.

Que le contrat pour la fourniture de 820 litres d'huile hydraulique AW ISO32 au prix de 1,78 \$ par litre, de 1 640 litres d'huile hydraulique toutes saisons grade 46 au prix de 2,49 \$ par litre, de 1 025 litres d'huile à engrenage SAE 75W140 au prix de 6,64 \$ par litre et de 820 litres de nettoyeur à moteur au prix de 2,99 \$ par litre soit et est octroyé à «Les produits M. Beaudoin (9013-6250) Québec inc.» et ce, pour une durée de douze (12) mois débutant le 1^{er} mars 2016.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A16-06.

- ADOPTÉ -

10. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -**

RÉSOLUTION 023-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de janvier 2016 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun message

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

La séance est levée à 17 h 15.

Avec le consentement des administrateurs la séance est rouverte à 17 h 16 pour entendre une personne qui vient de se joindre dans la salle et demande à être entendue.

Monsieur Peter Nieman, directeur général de l'ACTE

Monsieur Nieman se fait le porte-parole d'un bénéficiaire de l'ACTE qui souhaite des explications sur le fait que les coûts de pétrole ont diminué et que le tarif du laissez-passer mensuel régulier est passé de 73,00 \$ à 75,00 \$.

Monsieur Bruno Vachon fournit des explications sur le processus budgétaire et sur les efforts consentis par la STS et la Ville.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 25.

Sherbrooke (Québec), le 10 février 2016

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire